

Voies vertes

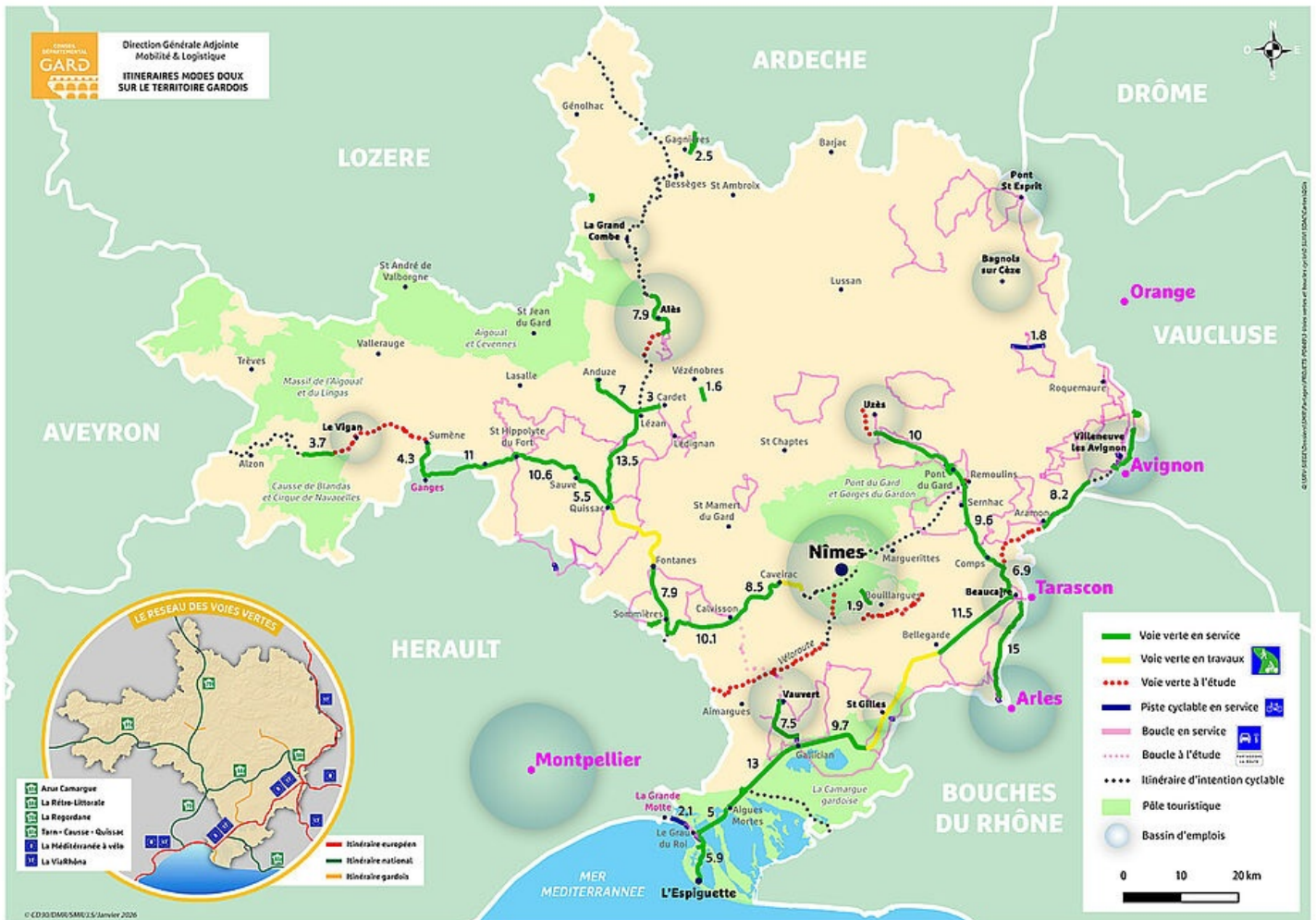
Une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés : vélos, piétons, rollers. Découvrez l'étendu du réseau des voies vertes mis en place dans le Gard.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 19/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Le Conseil départemental aménage des voies de circulation dédiées aux déplacements doux. Elles constituent des routes sécurisées adaptées aux promenades familiales et touristiques, mais qui permettent également des déplacements de village à village sans avoir à emprunter le réseau routier.

Certaines sont cofinancées grâce à la mobilisation des Fonds européens.



Cartographie des voies vertes et itinéraires doux

Pour qui ?

Piétons vélos, rollers, trottinettes, poussettes, skate etc ...

Comment en bénéficiaire ?

Il suffit de se rendre sur l'une d'entre elles ou de préparer son itinéraire sur rando.gard.fr
On peut souvent louer son équipement à proximité.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76